

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA BATIE-VIEILLE DU 10 JUILLET 2017

Ouverture de la séance à 19h30

Sont présents :

Mr Le Maire, Francis CESTER,

Les adjoints : Béatrice BOURGADE, Monique FARAMAZ,

Les conseillers municipaux : Véronique BOISSERANC, Carole BLANC, Michel OLLIVIER, Nicolas GIRARD, David SCACCIANOCE, Leszek PAWELSKI

Excusée : Mr Jean-Pierre GRAFFIN qui a donné pouvoir à Véronique BOISSERANC

Absent : Yannick SAVARIELLO,

Secrétaire de séance : Carole BLANC,

Validation du conseil municipal du 16 Juin 2017, à l'unanimité des présents: 10 Pour

1 - Demande de subvention projet d'assainissement collectif sur le chef-lieu ainsi que sur le hameau du Grand Larra

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dernières évolutions du projet de l'assainissement collectif sur la commune de la Bâtie-Vieille.

Sont prévus :

- Une station d'épuration au chef-lieu pour 230 équivalents habitants.
- Une station d'épuration au Grand-Larra pour 110 équivalents habitants.

A noter, que nous nous orienterons pour les stations d'épuration à venir d'un système de filtration coco plutôt que d'un système de filtres plantés de roseaux. (Très peu d'entretien et moins d'emprise foncière)

Enfin, Il est donc proposé de réactualiser le plan de financement Cf.21/2017 et de le modifier pour mener à bien le projet selon l'étude du cabinet SAUNIER INFRA :

DEPENSES HT :

Création des réseaux de collecte	:	182 500 €
Construction de la STEP du Grand Larra	:	128 000 €
Création des réseaux de transfert	:	8 500 €
Construction de la STEP du village	:	197 000 €
Études et maîtrise d'œuvre	:	51 600 €
Divers et Imprévus	:	56 760 €

Total des dépenses : "Volet assainissement" :		624 360 €

RECETTES :

Conseil Départemental des Hautes-Alpes	:	93 654 € (15%)
Agence de l'Eau	:	280 962 € (45%)
Financement commune	:	249 744 € (40%)

Total des recettes "Volet assainissement" :		624 360 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents la réactualisation du projet pour l'assainissement collectif

2 - Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition d'achat pour l'acquisition du terrain de 1500m² communal, au lotissement du Pré d'Augier par l'intermédiaire de l'agence immobilière de la Bâtie-Neuve, Bertrand GALICHET.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents la proposition d'achat.

Séance levée à 20H30,

le Maire, Francis CESTER

